



NOS PRESTATIONS
DE BILANS
DE COMPÉTENCES



Cette offre de formation
est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr



02 99 22 84 84

formations@buroscope.fr

ZAC Atalante Champeaux
2A allée Jacques Frimot
35000 Rennes – Bretagne

www.buroscope.bzh

SOMMAIRE

03.
OBJET DU BILAN DE COMPÉTENCES

04.
NOS MODALITÉS DE RÉALISATION

05.
NOS TROIS FORMULES DE BILAN

06.
FINANCEMENT ET TARIFS

OBJET DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une action de formation professionnelle dont le cadre est défini par le Code du travail.

Toute personne active peut bénéficier de ce dispositif.

Le bilan de compétences peut viser :

- le maintien dans l'emploi,
- une évolution professionnelle,
- une formation,
- un congé de reclassement...

Au cours du bilan, la personne analyse ses compétences, ses atouts, ses motivations et aptitudes puis définit son projet en tenant compte des besoins socio-économiques du bassin de vie.

L'ENTRETIEN PRÉALABLE OU « INFO BILAN »

Cet entretien préalable est obligatoire avant toute contractualisation. Il pose les bases du bilan, examine les besoins et attentes de la personne bénéficiaire, vérifie son consentement et le caractère volontaire de la démarche.

Liens utiles

[Fiche travail-emploi.gouv.fr](https://www.travail-emploi.gouv.fr)

[Fiche service-public.fr](https://www.service-public.fr)

[Fiche Code du travail numérique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichementCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006142746&dateTexte=&affichementCode=true)

NOS MODALITÉS DE RÉALISATION

Le bilan de compétences est nécessairement réalisé par un prestataire qui engage sa responsabilité et assure la confidentialité des informations dont il peut avoir connaissance.

Nous proposons un accompagnement individuel à 100 % en présentiel.

Les entretiens se déroulent dans un lieu propice aux échanges et garantissant leur confidentialité.

Le calendrier des entretiens est défini de façon conjointe.

Chaque entretien dure 2 heures.

UN DÉROULEMENT EN TROIS PHASES

Le bilan de compétences comporte trois étapes prévues par le Code du travail.

PHASE PRÉLIMINAIRE. – Analyse des besoins, définition conjointe des modalités de déroulement, choix des outils (test, questionnaire, cartographie...)

PHASE D'INVESTIGATION. – Analyse des expériences, vérification puis validation du projet professionnel, formulation-présentation du projet, élaboration du plan d'action.

PHASE DE CONCLUSION. – Rédaction puis lecture conjointe du document de synthèse, co-validation et remise du document de synthèse et d'un certificat de réalisation.

/ 04



NOS 3 FORMULES DE BILAN

Nous proposons 3 formules d'accompagnement qui varient par la durée, la nature de la réflexion, l'analyse du parcours.



INITIAL

Durée : 8 heures

C'est la formule adaptée si votre projet est déjà défini et que vous souhaitez, pour l'essentiel, en évaluer la faisabilité puis le valider.



INTERMÉDIAIRE

Durée : 16 heures

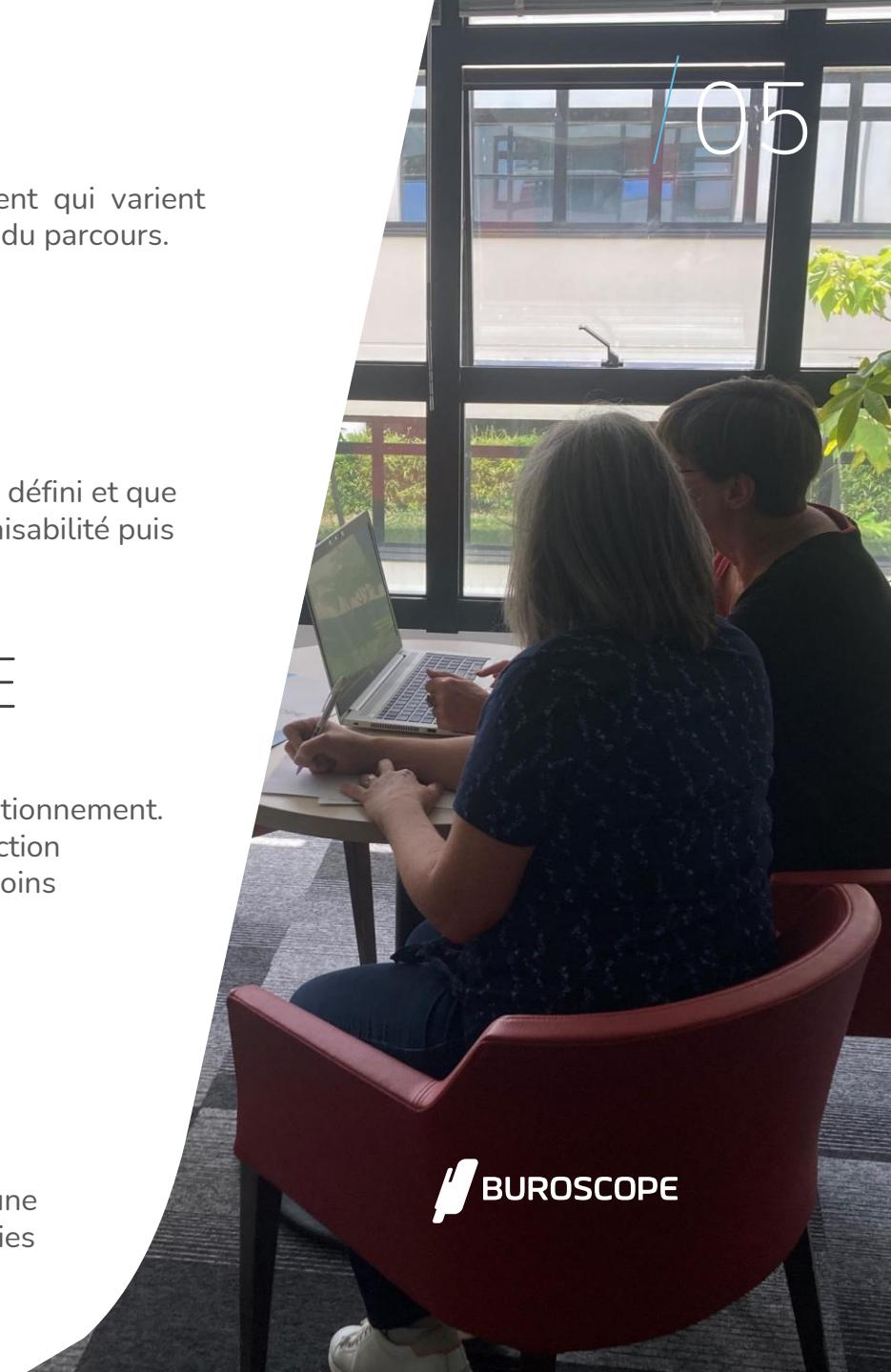
Cette formule s'adresse aux personnes en questionnement. L'accompagnement se concentre sur la construction d'hypothèses réalistes et en phase avec les besoins socio-économiques du bassin de vie.



EXPERT

Durée : 24 heures

Cette formule propose d'engager une réflexion sur son avenir professionnel après avoir mené une investigation approfondie de ses aptitudes, envies et motivations.



FINANCEMENT ET TARIFS

Lorsqu'il est réalisé à votre initiative, le bilan de compétences peut être financé par le compte personnel de formation (CPF).

Si le bilan est décidé par l'employeur, il est financé via le plan de développement des compétences de l'entreprise.

Dans les entreprises de 1 000 salariés ou plus, un bilan peut être proposé dans le cadre d'un congé de reclassement.

Vous pouvez financer vous-même le bilan de compétences s'il se déroule en dehors du temps de travail.

Nos tarifs sont publiés sur la plateforme Mon Compte Formation.



INITIAL

Durée : 8 heures



INTERMÉDIAIRE

Durée : 16 heures

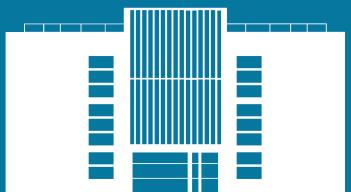


EXPERT

Durée : 24 heures



Bâtiment A – 1^{er} étage
ZAC Atalante Champeaux
2 allée Jacques Frimot
35000 RENNES
www.buroscope.bzh



RCS Rennes B 331 267 765
SIRET : 331 267 765 000 54
Code NAF : 8559A
N° déclaration d'activité : 53350170835
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Document non contractuel. Mars 2025.